

LE FOLGOËT

SUR LE CHEMIN DE GUIQUELLEAU



DISTANCE : 13 km

DURÉE PÉDESTRE : 3h15

BALISAGE :



La randonnée est balisée dans les deux sens.
Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens des aiguilles d'une montre.

DÉPART

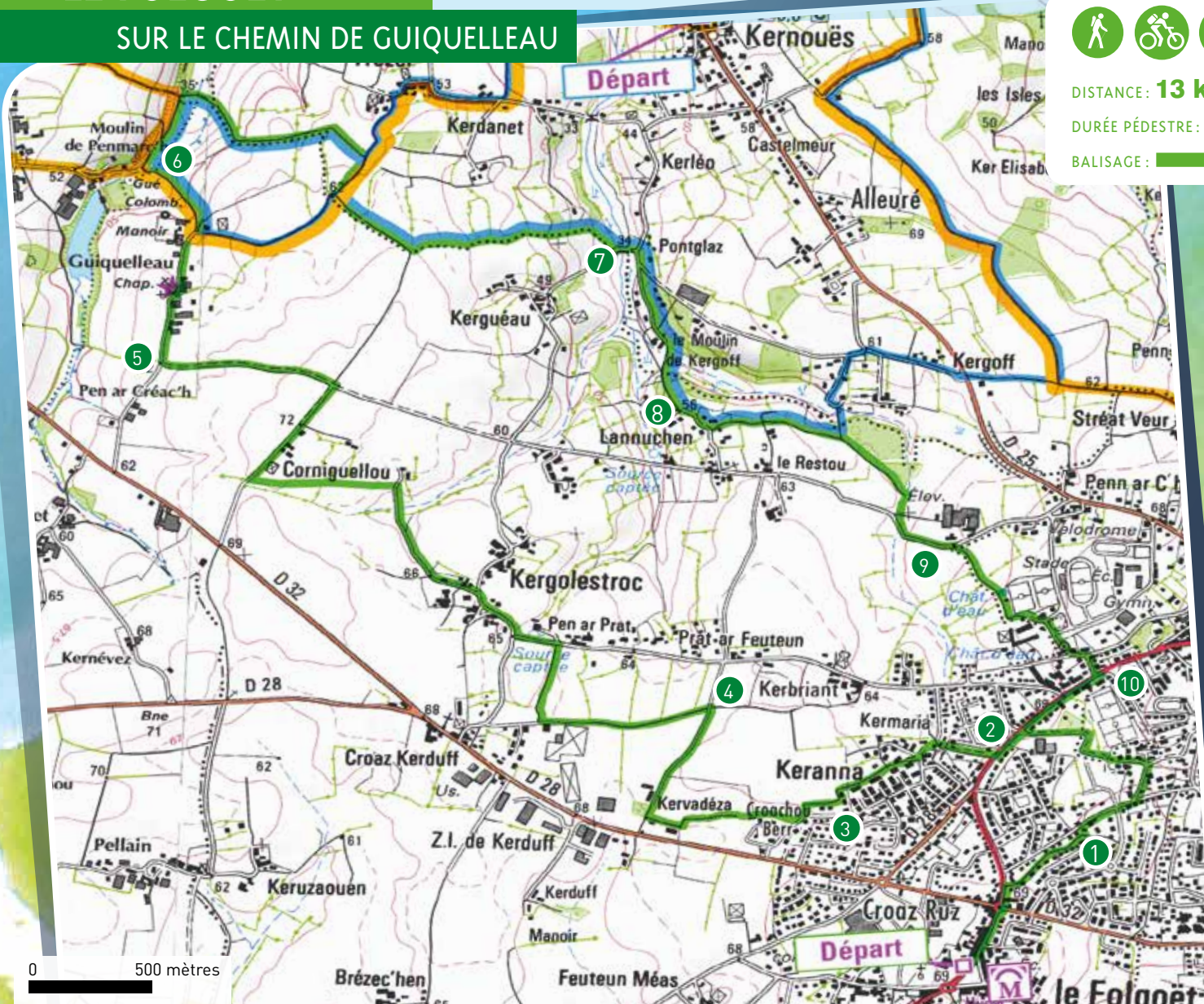
Bourg du Folgoët - Parking Freppel

GPS " Lat x Lon : 48,561301, -4,337003

Rejoindre le point de départ en remontant la rue « Duchesse Anne » jusqu'à la Basilique du Folgoët. Tourner à droite, à la première route, après le manoir « le Doyenné ». Stationnement possible à 50 m sur la gauche.

À la sortie du parking, emprunter, à gauche, la rue entre la Basilique et le manoir du « Doyenné ». Remonter à droite la rue des « Trois Rois » et longer la D.788, jusqu'au rond-point de la Croix-Rouge. Poursuivre sur 50 m et emprunter le sentier sur la droite.

- 1 Au bout du sentier, prendre à gauche puis à droite : rue de la Paix (sur 200 m). Tourner à gauche rue d'Armor (100 m).
- 2 **Attention** : Traverser la D.788. Tourner à gauche et emprunter le sentier à droite.
- 3 Longer le lotissement par le sentier jusqu'à la route communale.
- 4 Après 200 m, tourner à gauche par le chemin rural jusqu'à Croas-Kerzu, puis à droite jusqu'à Kerbriant.
- 5 Au croisement de la route de Guicquelleau, tourner à droite vers la Chapelle et le site pédagogique « Terre d'Hortensias ». Descendre le sentier à gauche (Manoir colombier — propriété privée).
- 6 Passer le gué et tourner à droite et encore à droite.
- 7 Pont-Glas (calvaire) : tourner à gauche, puis à la 1^{ère} route à droite. En fin de route, prendre le sentier de droite.
- 8 Au hameau de Lannuchen, emprunter le 1^{er} sentier à gauche.
- 9 Après 200 m de route communale, prendre le sentier à droite jusqu'au château d'eau.
- 10 **Attention** : traverser la D.788 et tourner à droite vers l'espace Kermaria. Utiliser l'itinéraire de départ par la rue Armorique (à gauche) puis, par le sentier à gauche de l'école, jusqu'au centre bourg du Folgoët.

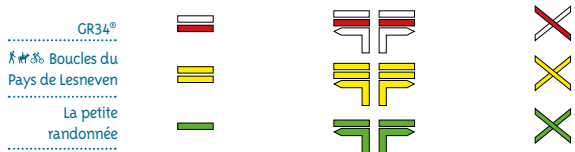


0 500 mètres

Suivre le bon chemin...
interpréter
la signalétique.

Chaque itinéraire
est matérialisé par
des marques de couleurs
respectant la charte officielle
du balisage et
de la signalisation.

Balisage de jalonnement (Continuité du sentier) Balisage directionnel (Tournez à gauche ou à droite) Erreur de parcours (Mauvaise direction)



Extraits de SCAN 25©
© IGN - 2014
Autorisation n° 40-14.77

